

Le Conseil,

Vu le rapport du 17 septembre 1997, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Par délibération en date du 29 juin 1987, le conseil de communauté approuvait le dossier de réalisation de la ZAC "du Dauphiné" à Lyon 3°.

Cette opération se développe sur les anciens terrains militaires à proximité du fort Montluc. Le programme de cette opération prévoit la réalisation de 62 000 mètres carrés de logements et d'activités tertiaires répartis sur trois secteurs. Aujourd'hui, 31 980 mètres carrés ont été réalisés dont 24 986 de logements et 6 994 d'activités.

L'îlot sud de la ZAC est achevé et la réalisation de la partie nord est en cours. Ce secteur est divisé en quatre lots, le lot A 2 a été commercialisé en 1993 par la société Rhône-Logis qui a construit 8 917 mètres carrés de logements prêt locatif aidé (PLA). La société Capri se propose d'acquérir l'îlot A 4 de la ZAC d'une superficie de 2700 mètres carrés environ en vue de la réalisation de 5500 mètres carrés environ de logements en accession. Le prix de cession est fixé à 5 500 000 F HT, soit 6 633 000 F TTC et serait payé par l'acquéreur 10 % au plus tard le 31 octobre, 60 % à la signature de l'acte de vente et le solde un an après ;

B - Propose d'approuver le projet de compromis, de l'autoriser à signer le compromis et l'acte authentique de vente à intervenir et de fixer l'inscription de la recette ;

Vu ledit projet de compromis ;

Vu la délibération d'un précédent conseil en date du 29 juin 1987 ;

Oùï l'avis de ses commissions urbanisme, habitat et développement social et finances et programmation ;

DELIBERE

1° - Approuve le projet de compromis.

2° - Autorise monsieur le président à signer le compromis et l'acte authentique de vente à intervenir.

3° - La recette correspondante sera inscrite et à inscrire au budget annexe des opérations en régie directe - exercices 1997 et suivants - section de fonctionnement - compte 701-500 - fonction 653 - opération 0090.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,